

Arrêté N° MA-ART-2024-176

**OBJET :** Arrêté de stationnement temporaire, rue de Villers, rue d'Harcourt, rue du 12 Juin 1944, Place de l'Hôtel de Ville et rue Traversière, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du lundi 2 septembre 2024

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **UBASIGN** pour des travaux de marquage au sol, rue de Villers, rue d'Harcourt, rue du 12 Juin 1944, Place de l'Hotel de Ville, rue Traversière, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du lundi 2 septembre 2024 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Pendant toute la durée des travaux (sous réserve des conditions climatiques), le stationnement est interdit (*cf plan*):

- Lundi 2 septembre à partir de 6h30, rue de Villers côté impair, rue du 12 juin 1944 côté pair
- Lundi 2 septembre à partir de 13h30, rue du 12 juin 1944 côté impair, rue d'Harcourt côté pair
- Mardi 3 septembre à partir de 6h30, rue d'Harcourt côté impair, Place de l'Hôtel de Ville
- Mardi 3 septembre à partir de 13h30, Place de l'Hotel de Ville, rue de Villers côté pair
- Mercredi 4 septembre à partir de 6h30, rue Traversière



**Article 2 :** L'entreprise **URBASIGN** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

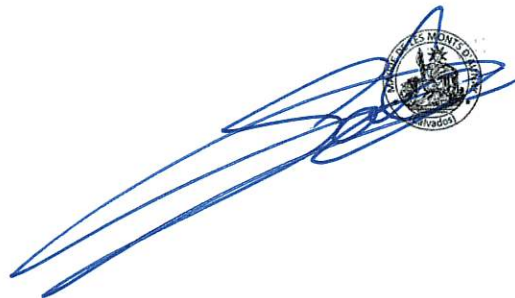
**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **URBASIGN**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 23 août 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christine Salmon', written over the official seal of the commune of Les Monts d'Aunay. The seal is circular and contains the text 'LES MONTS D'AUNAY' and '1890'.